



## MAYOTTE – REUNION MFP 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2016

### Présents :

Administration : Myriam Bernard MFP – François Ravier MOM – DRH Education nationale

OS : CGT – FO – CFTC – FAFP – CGC – FSU – UNSA (Frédéric Marchand et Gilles Frostin). CFDT et Solidaires s'étaient excusées.

Myriam Bernard : il s'agit de préparer la réunion du 5 décembre sur les trois sujets à l'ordre du jour : mesures d'attractivité relevant du MFP, décrets reprise d'ancienneté, retour sur l'analyse des situations individuelles réalisées par le préfet de Mayotte.

### Mesures d'attractivité

Myriam Bernard : Le ministère de l'éducation nationale a demandé l'ouverture de l'ISG aux néo-titulaires affectés à Mayotte (disposition inscrite dans un projet de décret prochainement publié).

Par ailleurs, est prévue la suppression de l'abattement de 20% appliqué à la prise en charge des frais de changement de résidence.

### Décrets reprise d'ancienneté

Myriam Bernard : le décret du 26 octobre 2016 met fin aux corps passerelles et assure le passage dans les corps de droit commun, pour la FPE. Les mêmes textes relatifs à la FPT sont parus le 30 novembre 2016.

Les décrets ouvrent droit à une reprise d'ancienneté à hauteur de 100% pour la période courant depuis le 9 avril 2009, et de 75% pour la période allant du 9 avril 2009 à la date d'entrée des fonctionnaires de l'Etat dans les corps et les cadres d'emploi passerelle.

### **Analyse des situations individuelles**

François Ravier : le préfet de Mayotte poursuit son expertise de la situation des personnels ex CDM anciennement en fonction auprès des services de l'Etat et des collectivités du département. Ce travail devrait aboutir fin décembre.

Les discussions s'ouvrent ensuite.

FSU : la FSU a transmis le 14 novembre un courrier au MFP demandant à ce que de telles réunions se tiennent à Mayotte (nécessité d'un dialogue « sur le terrain ») et déplore l'absence de réponse. Les problèmes sont graves : 4<sup>ème</sup> semaine de grève dans le 1<sup>er</sup> degré, pénurie de professeurs titulaires dans le second degré. Les blocages persistent, absence de réponse claire sur la reprise d'ancienneté avant l'entrée dans les corps passerelles, sur la fiscalité... En conséquence, FSU quitte cette réunion préparatoire et ne participera pas à la réunion du 5 décembre. Départ du représentant FSU.

Myriam Bernard : navrée du départ de la FSU, ne comprend pas bien les revendications un peu trop générales de cette organisation.

CGT : souhaite comme la FSU un dialogue social à Mayotte

Myriam Bernard : les reprises d'ancienneté sont celles du droit commun, Mayotte n'est pas maltraitée. S'agissant des carrières effectuées avant intégration dans les corps passerelles, la situation est « bordélique », il faut faire attention (risques juridiques) aux inégalités de traitement et éviter les enjambements de carrière.

CGT : il faut aussi apaiser les choses et faire un effort de communication mieux adapté.

FAFP : il faut éviter la surenchère, Mayotte n'est pas abandonnée. Pose la question des retraites des agents qui relevaient de la caisse de retraite des fonctionnaires de Mayotte. Evoque la situation des personnes handicapées à Mayotte : le FIPHFP n'est pas appliqué, il faudrait créer une délégation de ce fonds, aménager les locaux pour favoriser l'accessibilité. Attention aux majorations de tous ordres pour les fonctionnaires, qui entraînent élévation du coût de la vie et creuse l'écart avec les populations les plus fragiles.

UNSA : nous présentons nos propositions de mesures d'attractivité : ISG pour les deux agents pour un couple, système du quotient et étalement automatique en matière fiscale, création d'une indemnité de résidence à 3% sur tout le territoire de l'île, pérennisation du décret de 1967 applicable aux TOM concernant le logement et l'ameublement des fonctionnaires affectés à Mayotte et dont la résidence habituelle est située hors du territoire dans lequel ils servent (logement administratif mis à disposition moyennant une retenue sur salaire), renfort de forces de sécurité, prise en compte d'un passage à Mayotte dans la poursuite de la carrière (à définir au niveau de chaque ministère), requalification de certains postes dans le cadre de plans ministériels de requalification, IFCR octroyée sans condition de durée de service dans la résidence précédente, garantie de retour dans le service

d'origine et/ou bonification pour un vœu préférentiel (forme de priorité à définir au niveau de chaque ministère).

Puis nous posons l'exigence d'avoir un nombre d'enseignants suffisant, d'investir dans une véritable politique de formation pour répondre aux besoins du territoire, de créer une université de plein exercice, de voir si l'offre de formation du CUFR répond aux besoins du territoire.

S'agissant de la question de la reprise d'ancienneté des agents ex CDM avant entrée dans les corps et cadres d'emploi passerelles, nous réitérons notre demande de voir cette ancienneté reprise aux  $\frac{3}{4}$ , dans un souci d'équité et conformément aux dispositions de reprise d'ancienneté figurant d'une manière générale dans le décret PPCR des corps de catégorie C.

Myriam Bernard : ne dispose pas de mandat pour discuter de ces points. Pense néanmoins que le décret logement de 1967 reste applicable à Mayotte malgré sa départementalisation.

François Ravier : évoque les efforts de formation engagés ou à venir : création du dispositif « cadres d'avenir » dans le projet de loi égalité réelle outre-mer, dialogue avec le CNFPT pour des formations communes aux agents Etat-territoriaux. L'offre de formation du CUFR ne dépend pas de nos compétences. La sécurité sur l'île est notre objectif.

CFTC : reprend des propositions déjà formulées (FIPHFP, IR à 3%, prise en considération du temps passé à Mayotte pour la poursuite de la carrière).

FO : pas de remarque à ce stade, on verra le 5 décembre.

CGC : attention à l'effet pervers des sur-rémunérations, porosité des Comores vraie difficulté.

CGT : sur les reconstitutions de carrière, le MFP doit confirmer que le dossier est toujours à l'étude. Sur les retraites, se baser pour les périodes lacunaires sur la circulaire CNAV de niveau national mettant en place une procédure. Ne pas faire du tout sécuritaire sur l'île. Evoque d'une manière générale les problèmes de développement dans tous les DOM. Evoque la circulaire interministérielle du 23 juillet 2010 visant à favoriser l'émergence d'une fonction publique plus représentative du bassin de vie qu'elle administre (concerne tout particulièrement l'outre-mer) : cette circulaire semble ignorée des pouvoirs publics.

UNSA : nous insistons sur la question de la reconstitution des carrières, pour régler le problème des retraites, et la nécessité de trouver le juste équilibre entre mesures d'attractivité de l'île et développement local.

DRH EN : le déroulé de carrière est valorisé pour les enseignants après un passage à Mayotte, création d'un troisième grade dans le cadre de PPCR, avantages du type zones d'éducation prioritaire pour les enseignants de Mayotte.

CGT : il faut répondre par une politique forte à un sentiment d'abandon ressenti sur place.

Fin de la réunion à 11h15.